

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N° 15

OCTOBRE 2020



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL	4
NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS	5
HOMMAGE AUX CITOYENS	8
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME	9
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS	10
DIVERS	11

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Finalement, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

20 NOVEMBRE 2020

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: AUTEUR INCONNU

SOURCE: VILLE DE PORTNEUF

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 23

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuvienne

Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante substitut au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuvienne

Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentant à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant au Comité du développement durable

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418 286-3844 / **INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM**

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE

Julie Vallée, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Janie Beaudet, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Stéphane Bérubé, 418 326-3007 | Directeur par intérim

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 286-6939 / 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

COMPTES RENDUS

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE | 13 OCTOBRE 2020

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de septembre 2020
6. Assemblée de consultation, règlement prolongeant la zone I-102 à même la zone Rx-101
7. Adoption du second projet de règlement prolongeant la zone I-102 à même la zone Rx-101
8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la zone I-102
9. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant certains articles du règlement de zonage
10. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
11. Adoption règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
12. Adoption règlement d'emprunt pour l'acquisition de véhicules et machineries – Service des travaux publics
13. Acquisition de la pompe de remplacement pour SP4
14. Acceptation soumission du chargeur sur roues avec équipement
15. Acceptation soumission d'une camionnette avec équipements de déneigement
16. Autorisation de dépense pour l'installation et location d'une pompe, St-Charles
17. Autorisation de dépense à Les Terrassements François Fortier inc.
18. Transferts budgétaires
19. Modification de la résolution #2020-09-091 concernant la création de la REPMI
20. Changement de centrale 9-1-1, REPMI
21. Autorisation hauteur de la haie au 97, rue des Écoliers
22. Modification de la politique de remboursement pour les activités non desservies à la Ville de Portneuf
23. Intention d'acquérir l'église secteur nord
24. Programme pompiers – Besoins en formation pour 2021-2022
25. Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales
26. Nomination représentant au Centre de santé et professionnel de l'ouest de Portneuf
27. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
28. Appui au projet Laurentia
29. Employés temporaires pour le déneigement
30. Lettre d'intention d'achat – Clinique dentaire
31. Régie portneuvoise de protection incendie
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL*

LE LUNDI, 9 NOVEMBRE 2020, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME

**Selon l'évolution des mesures sanitaires, il est possible que la séance du 9 novembre soit fermée au public.*

**LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE:
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM**

NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf :

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 13 octobre 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'agrandir la zone industrielle I-102 à même une partie de la zone résidentielle de réserve Rx-101 »

Ce second projet de règlement vise à inclure les lots 2 981 265, 2 981 266, 2 981 267, 2 981 268, 2 981 264, 3 150 519 et une partie du lot 3 150 516 dans la zone I-102 afin d'agrandir la zone industrielle.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

Zones concernées	Zones contiguës
I-102	Ra-101, Rb-102, M-101, Af/b-118
Rx-101	Ra-111, Af/b-117, Ra-101, Af/b-118

Le plan permettant d'identifier la zone concernée et les zones contiguës peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau, sur rendez-vous.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 30 octobre 2020 à 16h30 soit par courrier postal au 655A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com;

- la demande peut être individuelle ou par pétition, par contre, le nombre requis habituellement pour tenir un registre est applicable; alors le nombre de signatures requises est d'au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums) dans les municipalités et qui, le 13 octobre 2020, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 13 octobre 2020, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité, au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, les jours ouvrables aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 22 octobre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 13 octobre 2020, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 243, « Décrétant un emprunt de 682 500 \$ et une dépense de 682 500 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machinerie – Service des travaux publics ».

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 243 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par courrier postal au 655A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com et ce, avant le 6 novembre 2020 à 16h30.

Les personnes habiles à voter doivent présenter une demande contenant les renseignements suivants: l'identité de la personne (nom) et son droit de signer le registre (adresse). Les demandes doivent être accompagnées de copie d'une pièce d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces canadiennes).

3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 243 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 223. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 243 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 novembre 2020.

5. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité:

6. Toute personne qui, le 13 octobre 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes:

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

9. Personne morale :

Avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 octobre 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 22 octobre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE lors de la session ordinaire du 9 novembre 2020 à 19h30, le rapport financier pour l'année 2019 de la Ville de Portneuf sera déposé.

Donné à Portneuf, ce 22 octobre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée :

AVIS DE PROMULGATION

QUE lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement 244 « Relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ».

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 14 septembre 2020.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 655A, avenue de l'Église, Portneuf, aux heures de bureau, sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 22 octobre 2020.

France Marcotte, greffière

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 22 octobre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les règlements de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 octobre 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin d'agrandir l'affectation industrielle à même une partie de l'affectation résidentielle de réserve dans le périmètre d'urbanisation du secteur nord.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 novembre 2020, à 19h30, dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame, à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, soit par courrier postal au 655A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com, et ce, avant le 6 novembre 2020.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Portneuf, ce 22 octobre 2020.

France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les règlements de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 octobre 2020, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à autoriser que la façade de tout bâtiment complémentaire attenant ne peut devancer de plus de trois mètres la façade du bâtiment principal, à modifier les normes pour l'implantation des bâtiments complémentaires pour les terrains riverains à un lac, à une plage ou au fleuve St-Laurent et à ajouter des dispositions pour les tentes de camping.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 novembre 2020, à 19h30, dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame, à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, soit par courrier postal au 655A, avenue de l'Église, Portneuf à l'attention de la greffière ou par courriel à france.marcotte@villedeportneuf.com, et ce, avant le 6 novembre 2020.

HOMMAGE AUX CITOYENS

L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LA COMMUNAUTÉ FAIT
TOUTE LA DIFFÉRENCE. **PORTNEUF, C'EST VOUS !**

BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET PLUS DE 25 ANS D'IMPLICATION BÉNÉVOLE!

Après plus de 25 ans au service de la population, la bibliothèque Le Signet a fermé ses portes dernièrement afin de fusionner avec la bibliothèque La Découverte, membre du Réseau des bibliothèques du Québec. C'est en 1977, au 2^e étage du 297, 1^{re} Avenue qu'est née la bibliothèque, pour déménager en 1996 à l'école La Riveraine. C'est dans cette même année qu'elle fût baptisée Le Signet.



Chantale Hamelin
Source photo: Ville de Portneuf

De nombreux bénévoles se sont engagés pendant plusieurs années dont madame Chantale Hamelin, conseillère, qui a assuré les rôles de préposée aux prêts et de responsable de la bibliothèque Le Signet et ce, pendant plus de 25 ans. Madame Hamelin, grâce à sa générosité et à son action bénévole, a su faire toute la différence dans le maintien de ce service à la communauté.

Elle a contribué à l'essor culturel par sa participation et sa grande disponibilité auprès des usagers de cette bibliothèque. Son équipe de bénévoles a contribué au développement de la culture dans la Ville de Portneuf et nous sommes fiers et reconnaissants de leur contribution.

Nous souhaitons honorer ces bénévoles qui ont offert de leur temps et dont le dynamisme a été garant du bon fonctionnement de la bibliothèque.

Ces gens d'exception méritent notre reconnaissance en raison de leur dévouement et de leur partage contagieux de cette passion de la lecture.

Vous êtes des gens de valeur et la Ville vous remercie de votre apport à la vitalité du milieu.

Merci pour votre engagement;

Merci pour votre savoir-faire;

Merci pour votre altruisme et votre soutien;

Merci pour votre dévouement;

Merci pour votre bonne humeur et votre sourire;

Nous vous devons reconnaissance, considération et respect.

Le Service des loisirs et des communications

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

GRANDE NOUVEAUTÉ POUR LA MRC DE PORTNEUF!

DÉCOUVREZ VOTRE RÉGION AUTREMENT!

La Ville de Portneuf est heureuse de dévoiler le projet de parcours piétonniers avec baladodiffusion **Du cœur au fleuve : les balados du littoral portneuvois**.

C'est quoi les balados du littoral? Le projet des balados du littoral portneuvois consiste à offrir une expérience enrichie à travers des parcours piétonniers dans les municipalités du chemin du Roy dans Portneuf (Neuveville, Donnacona, Cap-Santé, Portneuf et Deschambault-Grondines).

Ces itinéraires, qui lient les cœurs de village au fleuve, sont accompagnés par une application mobile gratuite (<https://www.facebook.com/iziTRAVEL-@iziTRAVEL>) mettant en valeur le patrimoine, l'histoire et les gens qui ont forgé ces noyaux villageois anciens parmi les plus authentiques de la route touristique du chemin du Roy. C'est une occasion unique de découvrir ou de redécouvrir ces noyaux villageois de façon ludique à partir d'un appareil mobile (téléphone ou tablette).

Découvrez votre région autrement dès maintenant!

RELAIS TOURISTIQUE PHILIPPE FRENETTE

RAPPEL

Au printemps 2019, sur l'initiative de Reg'Arts et grâce à la généreuse contribution en matériel de Freneco et de Frenette et Frères, cette halte a été montée bénévolement par la famille Larochelle. La contribution de la Ville dans ce projet a été d'électrifier le relais et d'en assurer récemment son identification « Relais Touristique Philippe Frenette ». Tout l'été, un jeune préposé, financé par Emploi-Été-Canada a fait valoir les atouts de notre Ville et de la région. Sur une période de 8 semaines, du mercredi au dimanche (11h00 à 18h00), nous avons informé 786 visiteurs.

CETTE ANNÉE

En 2020, toujours encadré par Reg'Arts Portneuf, financé par Emploi-Été-Canada et soutenu par notre député fédéral, Joël Godin, le relais a accueilli et informé 1909

visiteurs, soit plus du double de l'année précédente. Le jeune préposé à l'information avait également comme mandat de tenir un registre statistique permettant de connaître la fréquentation par journée, la provenance et la destination des visiteurs ainsi que leur intérêt à visiter la région, entre autres.

Notre relais touristique a largement démontré son importance comme source d'information. Avec l'implantation d'une future borne WiFi servant à soutenir le parcours « Les balados du littoral portneuvois » initié par la MRC, ce relais devient un incontournable pour la mise en valeur des atouts de notre ville, dont notre quai. Nous avons d'ailleurs été étonnés de constater combien de visiteurs ignoraient l'existence de celui-ci.



Relais touristique Philippe Frenette
Crédit photo: Pierre Choquette

Reg'Arts Portneuf, ayant nombre d'autres projets dont celui de la barrière visuelle le long des terrains du CN au cœur de la ville, souhaite une prise en charge du dossier du Relais par un bénévole soucieux du développement touristique de Portneuf.

Grand merci pour votre offre de collaboration.

Pierre Choquette, président de Reg'Arts Portneuf

SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

CONCOURS

TROUVEZ LE NOM DU NOUVEAU PARC DU DÉVELOPPEMENT PORTNEUVOIS

La Ville de Portneuf a maintenant un nouveau parc de quartier dans le développement portneuvois, sur la rue des Frênes.

La Ville lance un concours pour faire appel à la créativité et à l'imagination des citoyens pour trouver un nom à ce parc.

COMMENT PARTICIPER?

Pour soumettre votre idée, écrire à l'adresse courriel loisirs@villedeportneuf.com.

Veuillez mentionner votre nom, votre adresse et le nom proposé pour le parc.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

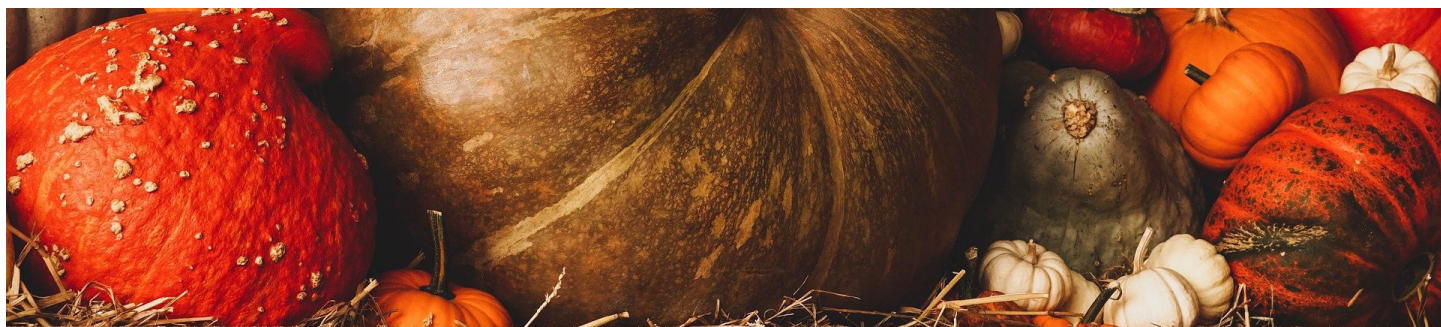
1. Le concours débute le 26 octobre 2020 et se termine le 15 novembre 2020.
2. Le gagnant ou la gagnante recevra un chèque cadeau d'une valeur de 150\$ qu'il pourra utiliser pour la participation à l'une ou l'autre des activités de loisirs de la Ville de Portneuf.
3. Pour être admissibles au concours, les participants doivent avoir leur citoyenneté canadienne et demeurer dans la Ville de Portneuf.
4. En participant au concours, les participants donnent leur accord à ce que le nom qu'ils soumettent puisse être utilisé.
5. Un jury, composé de citoyens et de représentants de la ville, auront le mandat de sélectionner le nom du parc selon des critères prédéterminés (représentativité du nom choisi, histoire reliée s'il y a lieu, créativité, etc.).
6. Le gagnant ou la gagnante sera annoncé dans l'édition de décembre du journal municipal ainsi que sur notre page Facebook.
7. La Ville communiquera avec le gagnant ou la gagnante en message privé.



Nouveau parc du développement portneuvois
Source photo: Ville de Portneuf

FÊTE DE L'HALLOWEEN

La fête de l'Halloween organisée habituellement en soirée par le Service des loisirs et des communications ainsi que le rassemblement coordonné par le Service des incendies n'auront malheureusement pas lieu cette année, en raison de la pandémie qui touche la région et des mesures que doit respecter la Ville. Toutefois, tel que spécifié par le Gouvernement du Québec le 15 octobre dernier, les enfants pourront faire la cueillette de bonbons durant cette journée. Des recommandations ont été émises pour assurer la sécurité de tous. Pour connaître les détails, vous êtes invités à vous rendre sur le lien web suivant : <https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/le-premier-ministre-francois-legault-devoile-les-consignes-a-suivre-pour-que-nos-petits-monstres-pui/>



BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

La nouvelle bibliothèque La Découverte a ouvert ses portes le 29 septembre dernier suite à une fusion avec la bibliothèque Le Signet.

Les citoyens étaient au rendez-vous et nous sommes très heureux de pouvoir accueillir la population dans ce nouvel aménagement.

Malheureusement, dû à la pandémie et au passage de la région en zone rouge, nous devons fermer les portes de ce nouveau lieu jusqu'à nouvel ordre.

Surveillez la page Facebook des loisirs de la Ville de Portneuf pour connaître les détails de la réouverture.



Nouvelles installations - La Découverte
Source photo: Ville de Portneuf



Nouvelles installations - La Découverte
Source photo: Ville de Portneuf



Sentiers récréatifs de Portneuf
Source photo: Ville de Portneuf

SENTIERS RÉCRÉATIFS DE PORTNEUF

Profitez du beau temps automnal pour vous promener en forêt dans les Sentiers récréatifs de Portneuf.

En ces temps de pandémie, peu d'activités de loisirs ou sportives organisées sont disponibles pour se changer les idées. Profitez des installations de votre ville pour vous aérer l'esprit, vous ressourcer et vivre le moment présent.

Les sentiers sont accessibles au Centre des loisirs situé au 451, boulevard Gauthier. C'est gratuit!

Bonne promenade!

dépositaire du greff de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal pour l'année 2020 sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655, AVENUE DE L'ÉGLISE, QC, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

tél.: 418 286-3844

fax: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844 poste 28

loisirs@villedeportneuf.com